

AME ET POLITIQUE MIGRATOIRE



POINT INFO

Jeudi 22 juin
2023

!ALERTE ! L'A.M.E pour les sans-papiers risque d'être supprimée : seuls les soins "urgents" seraient pris en charge



SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 1^{er} février 2023

PROJET DE LOI

(procédure accélérée)

pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration,

PRÉSENTÉ

au nom de Mme Élisabeth BORNE,

Première ministre

Par M. Gérard DARMANIN,

Ministre de l'intérieur et des outre-mer

CheckNews

Projet de loi immigration : au Sénat, la droite fait (encore) adopter un amendement supprimant l'aide médicale d'Etat

L'amendement vise à remplacer l'AME, destinée aux étrangers en situation irrégulière, par une aide d'«urgence» au périmètre et aux conditions d'accès bien plus restreintes. Une vieille lune de la droite sénatoriale.





Médecins du Monde @MdM_France · 16 mars



Laisser sciemment la #santé des personnes se dégrader avant de les prendre en charge à des stades aggravés aux #Urgences.

Voilà le sens de votre #amendement.

#indigne

#PJLAsileImmigration #directSénat #directAN



Françoise Dumont @FrDumont83 · 15 mars

[✓] AMENDEMENT ADOPTÉ : Fin de l'AME]

1/3 - Ce matin, en commission, j'ai fait adopter un amendement sur le PjL Immigration visant à remplacer l'aide médicale d'État (AME), accessible aux étrangers en situation irrégulière (présents sur le territoire depuis plus de trois mois

[Afficher cette discussion](#)



commission des lois

Projet de loi
Immigration et intégration
(1ère lecture)
(n° 304)

N° COM-3 rect.
ter

15 mars 2023

Adopté

AMENDEMENT

présenté par

Mme DUMONT, M. KLINGER et JOHANDET, Mmes BELLUROT et BELRHITI, M. BONNUS, Mme BORCHIO FONTINI, M. BOUCHET, Mme BOURRAT, M. CALVET, CARDoux et COURTIAL, Mmes DELHOMME et DIEUXELIER, M. Bernard FOURNIER, GRESLLET, HEURANT, PANUNZI et REICHARDT et Mmes VENTALON et BERTHET

ARTICLE ADDITIONNEL AVANT TITRE IER : ASSURER UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PAR LE TRAVAIL ET LA LANGUE

Objet du titre Ier : Assurer une meilleure intégration des étrangers par le travail et la langue

Inscrire un article additionnel ainsi rédigé :

1- Le titre V du livre II du code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1° Le chapitre I^{er} est ainsi rédigé :

= CHAPITRE I^{er}

= Aide médicale d'urgence

= Art. L. 252-1. - Tout étranger résidant en France sans remplir la condition de régularité mentionnée à l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale et dont les ressources ne dépassent pas le plafond mentionné au 1° de l'article L. 861-1 du même code a droit, pour lui-même et les personnes à sa charge, à l'aide médicale d'urgence, sous réserve, s'il est majeur, de s'être acquitté, à son propre titre et au titre des personnes majeures à sa charge, d'un droit annuel dont le montant est fixé par décret.

= En outre, toute personne qui, ne résidant pas en France, est présente sur le territoire français, et dont l'état de santé le justifie, peut, par décision individuelle prise par le ministre chargé de l'action sociale, bénéficier de l'aide médicale d'urgence dans les conditions prévues à l'article L. 251-2 du présent code.

= De même, toute personne gardée à vue sur le territoire français, qu'elle réside ou non en France, peut, si son état de santé le justifie, bénéficier de l'aide médicale d'urgence, dans

l'article L. 162-16 du code de la sécurité sociale ;

= 2° Lorsqu'il existe des médicaments génériques commercialisés dans le groupe dont le prix est supérieur ou égal à celui du princeps ;

= 3° Dans le cas prévu au deuxième alinéa du II de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique.

= Art. L. 251-3. - Sauf disposition contraire, les modalités d'application du présent chapitre sont déterminées par décret en Conseil d'État. » ;

2° Le chapitre II est abrogé ;

3° Le chapitre III est ainsi rédigé :

= CHAPITRE III

= Dispositions financières

= Art. L. 252-1. - Les prestations prises en charge par l'aide médicale d'urgence peuvent être recouvrées auprès des personnes tenues à l'obligation alimentaire à l'égard des bénéficiaires de cette aide. Les demandeurs de l'aide médicale d'urgence sont informés du recouvrement possible auprès des personnes tenues à l'obligation alimentaire à leur égard des prestations prises en charge par l'aide médicale.

= Art. L. 252-2. - Les dépenses d'aide médicale sont prises en charge par l'État.

que le mineur ou l'interne ou-même a esumé « entre eux eux et eux eux » le nombre d'étrangers en situation irrégulière présents sur le territoire national (audition du 2 novembre 2023 devant la commission des lois).

NB : La présente rectification porte sur la liste des signataires.

10

722

1 043

89 k





Guillaume Meurice @GMeurice · 11h

« Ce matin, j'ai été xénophobe et je suis contente de moi ! »
#TraduisonsLes



Françoise Dumont @FrDumont83 · 15 mars

AMENDEMENT ADOPTÉ : Fin de l'AME]

1/3 - 👉 Ce matin, en commission, j'ai fait adopter un amendement sur le PJI Immigration visant à remplacer l'aide médicale d'État (AME), accessible aux étrangers en situation irrégulière (présents sur le territoire depuis plus de trois mois

[Afficher cette discussion](#)



commission des lois

Projet de loi
Immigration et intégration
(1ère lecture)
(N° 304)

N° COM-3 rect.
15 mars 2023

AMENDEMENT
présenté par

Adopté

l'article L. 162-16 du code de la sécurité sociale :

- 1° Lorsqu'il existe des médicaments génériques commercialisés dans le groupe dont le prix est supérieur ou égal à celui du principe ;
- 2° Dans le cas prévu au deuxième alinéa du II de l'article L. 5129-23 du code de la santé publique ;
- Art. L. 252-3. - Sauf disposition contraire, les modalités d'application du présent chapitre sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. » ;
- 2° Le chapitre II est abrogé ;
- 3° Le chapitre III est ainsi rédigé :



France Inter est une chaîne du service public français. [Wikipedia](#)

Suppression de l'AME - La chronique d'Aymeric Lompret



France Inter
998 k abonnés

S'abonner

8 k



Partager

Enregistrer



LE CONTEXTE EST TRÈS DÉFAVORABLE



N° 1245

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 mai 2023.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*relative au dérapage du coût pour l'État de la couverture santé
des étrangers en situation irrégulière et des demandeurs d'asile
provenant de pays d'origine sûrs et au nombre d'étrangers
en situation irrégulière,*

LES PARLEMENTAIRES ONT ÉTÉ MOBILISÉ.ES



Médecins du Monde
@MdM_France

● L'accès aux soins pour les personnes sans titre de séjour est à nouveau menacé et discuté à l'[@AssembléeNat](#).

Les organisations de l'[#ODSE](#) demandent aux parlementaires & au [@gouvernementFR](#) de protéger l'[#AME](#) et les dispositifs de santé essentiels. 📢

medecinsdumonde.org/app/uploads/20...

**NON À LA SUPPRESSION DE
L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT**

Défendons l'accès aux soins pour toutes et tous !



Juin 2023

L'Aide médicale de l'Etat : un filet de sécurité pour la santé publique à ne plus restreindre

Dans le cadre de l'examen de la proposition de résolution qui sera discutée le 7 juin 2023, les député-es V. Louwagie et a. préconisent notamment une réduction du périmètre de l'aide médicale de l'Etat (AME) aux seuls soins urgents, ce qui revient à la suppression pure et simple de ce dispositif pourtant essentiel pour la santé publique.

Pour mettre fin aux dépenses de santé associées aux personnes en situation irrégulière au regard du séjour, ils-elles préconisent également entre autres une restriction du maintien de droits, de la protection maladie des demandeur-ses d'asile de pays d'origine sûrs et des conditions d'accès à la régularisation pour soins.

En parallèle une proposition de loi sur l'immigration (n°677) récemment déposée au Sénat suggère également une suppression de l'AME.

Les associations de l'Observatoire du droit à la santé des étranger-es (ODSE) alertent sur les conséquences désastreuses qu'entraîneraient de telles réductions, et déconstruisent les contre-vérités sur l'AME qui la fondent.

Une annexe sur le maintien de droits, la DASEM, la protection sociale des demandeur-ses d'asile complète cette note.

I – Qu'est-ce que l'AME ? Qui en bénéficie ?	1
Qui sont les bénéficiaires de l'AME ? Quel est leur état de santé ?	2
II – A quoi a-t-on droit avec l'AME : un système plus avantageux pour les étranger-es sans papiers ?	3
Les bénéficiaires de l'AME sont-ils plus avantage-e-s que les bénéficiaires de la C2S ?	3
III – Un coût non maîtrisé ?	4
Chiffres clefs	4
Que sait-on des fraudes à l'AME ?	5
Une prise en charge médicale a minima est-elle génératrice d'économies budgétaires ?	5
IV - Un système « attractif », caractérisé par des abus et des « filières » ?	5
La « migration pour soins » : un mythe puissant ?	5
Des « filières » de soins incontrôlées ?	6
V – Quelles conséquences auraient des restrictions de l'AME ?	6
Annexe – les autres dispositifs attaqués par le rapport d'information et la proposition de résolution	8

L'AMU C'EST BIEN UNE SUPPRESSION DE L'AME

!ALERTE ! L'A.M.E pour les sans-papiers risque d'être supprimée : seuls les soins "urgents" seraient pris en charge



LE GOUVERNEMENT SE RAPPROCHE DANGEREUSEMENT DE LR



DÉFENDRE L'ÂME ÇA N'EST PAS OUBLIER SES LIMITES

Ça y est j'ai rempli
mon dossier complet
pour l'AMU!



Ah désolé, on l'a supprimée
pour éviter les abus,
c'était un peu trop facile d'accès!



LA SOLUTION C'EST TOUJOURS LA FUSION



Pour une protection maladie réellement universelle

- *Inclure l'Aide médicale d'État (AME) dans le régime général de la Sécurité sociale*

La réduction des inégalités de santé, l'impératif de prévention, la lutte contre le non-recours aux droits et les renoncements aux soins sont souvent annoncées comme des priorités de l'action publique.

Les constats sont connus, pourtant **l'accès aux soins de santé ne cessent de se dégrader** pour les personnes étrangères dites « sans-papiers ». Ces personnes forment une des figures de la pauvreté et parfois de l'extrême précarité aujourd'hui en France.



▶ Retrouvez nos équipes sur le plateau du #Before du @Backseat_fr avec @JeanMassiet.

🔥 Jeudi 22 à 19h sur [twitch.tv/jeanmassiet](https://www.twitch.tv/jeanmassiet)



Plus d'infos



PARLEMENT DE RUE

Un autre accueil
des personnes
migrantes
est possible !

Samedi 1^{er} juillet 2023
à 18h

Parvis de l'Hôtel de Ville

M 1,11 Hôtel de Ville M 1,4,7,11,14 Châtelet





Médecins du Monde @Mdm_France · 15 juin

Ne jamais s'habituer.

#Méditerranée

#MareNostrum



64



276



478



29,1 k